

Fiche signalétique

Dyno Nobel Inc.

2650 Boulevard Decker Lake, Suite 300
Salt Lake City, Utah 84119

Tlphone: 801 -364-4800 Fax: 801-321-6703

Courriel: dna.hse@am.dynonobel.com

POUR URGENCES, 24 H, APPELEZ CHEMTREC (f-U) 800-424-9300
CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

FSN° 1020**Date 2008-10-19**

Remplace

FSN° 1020 2008-08-13

SECTION I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Appellation(s) commerciale(s) : Superprill™, Nitrate d'ammonium comprimé, Grade industriel
LoDAN, Nitrate d'ammonium, Grade industriel
HiDAN, Nitrate d'ammonium, Grade agricole

Nom chimique / Classe de produits : Nitrate d'ammonium

Synonymes : Nitrate d'ammonium comprimé; Nitrate d'ammonium : Industriel, Grade fertilisation ou agriculture; AN; 35-0-0.

Apparence et odeur du produit : Blanc ou blanchâtre, billes solides ou granules fines. Légère odeur d'ammoniac.

Désignation du département des transports (DOT) pour expédition de matières dangereuses :
UN2067 Fertilisants à base de nitrate d'ammonium 5.1 III Étiquette : Oxydant

Classification de danger selon la NFPA :

Santé (Bleu)	2
Inflammabilité (Rouge)	0
Réactivité (Jaune)	3
Danger spécifique (Blanc)	Oxydant

Classification HMIS (III) :

Santé	1
Inflammabilité	1
Danger physique	3
EPI	E

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients :	N° CAS	% (Portée)	Limites d'exposition en milieu de travail	
			TLV-TWA (ACGIH)	PEL-TWA (OSHA)
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	98-100	Aucune	Aucune

¹ Limite d'utilisation pour particules non réglementées (PNOR) : poussière totale, 15 mg/m³ ; fraction respirable, 5 mg/m³.

² Limite d'utilisation pour particules non classées (PNOC) : particules inhalables, 10 mg/m³ ; part. respirables, 3 mg/m³.

Les ingrédients utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations minimales (moins de 0,1 % pour les matières cancérogènes, moins de 1,0 % pour les autres matières dangereuses).

SECTION III - DONNÉES PHYSIQUES

Point d'ébullition : Se décompose entre 177 – 210 °C (350 – 410 °F)

Densité de vapeur : Sans objet

Pourcentage de matières volatiles par volume : Sans objet

Tension de vapeur : Sans objet

Densité : 0,72 à 1,00 g/cc (densité en vrac)

Point de fusion : 170 °C (337 °F)

Fiche signalétique

Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1) : Sans objet

Solubilité dans l'eau: 192 g/100 ml @ 20 °C (68 °F)

118 g/100 ml @ 0 °C (32 °F)

SECTION IV - DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet.

Limite d'inflammabilité : Sans objet.

Produits extincteurs : N'utiliser que de l'eau. Ne pas tenter d'étouffer l'incendie. Ne pas utiliser d'eau salée, de poudres chimiques, de dioxyde de carbone, de vapeur ni de mousse.

Procédés spéciaux anti-incendie : Ne lutter contre un incendie non contenu que s'il est naissant et sans ampleur. Assurer immédiatement une ventilation de la zone ou du conteneur de transport afin de limiter son confinement et d'empêcher une montée de pression qui augmenterait les risques d'explosion. Dans les cas d'un incendie dont la taille ou le progrès est important ou qui menace des conteneurs d'isolement, cesser de lutter contre l'incendie et évacuer rapidement le personnel à une distance minimale de 762 mètres (2 500 pieds). Refroidir le site à l'aide de grandes quantités d'eau. Lorsque cela est possible, obstruer les drains ou les barrages de rétention afin d'empêcher les matières liquides ou l'eau d'écoulement d'atteindre les égouts pluviaux ou les eaux de surface. Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires (SCBA) et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Possibilité d'explosion ou de détonation dans des conditions d'incendie. Le nitrate d'ammonium émet des oxydes d'azote toxiques lorsqu'il est chauffé jusqu'au point d'ébullition et dégagera des vapeurs d'ammoniac dans l'air s'il entre en réaction avec des alcalis forts. Devient plus explosif lorsque contaminé par des matières organiques ou d'autres combustibles.

SECTION V - DONNÉES SUR LES RISQUES À LA SANTÉ

Cancérogénicité: NTP : Non Monographies CIRC : Non Réglementé LSST : Non

Effets reliés à la surexposition

Non toxique par absorption orale, cutanée ou respiratoire, tel que défini par l'OSHA.

Yeux : Peut occasionner irritations, rougeurs, larmolements ou vision trouble.

Peau : Une exposition prolongée peut irriter la peau, causer des rougeurs et possiblement des dermatites, ou peut aggraver une dermatite existante.

Ingestion : Peut causer irritation gastrique, spasmes abdominaux, nausées, douleurs et évanouissements. Il peut être nocif d'avaler ce produit en grande quantité. Il peut causer une acidose systémique et une méthémoglobinémie.

Inhalation : La poussière peut irriter les muqueuses, les voies respiratoires et la gorge, induire une toux, des difficultés respiratoires et une congestion pulmonaire sévère, et peut aggraver des problèmes pulmonaires existants. L'inhalation peut aussi donner lieu à des effets semblables à l'ingestion. Une intervention tardive peut donner lieu à un œdème pulmonaire et une pneumonie chimique.

Effets systémiques ou autres : La décomposition du nitrate d'ammonium à haute température produit des oxydes d'azote (NO_x) hautement toxiques. Une exposition importante aux NO_x peut entraîner des lésions ou la mort. Une exposition fréquente aux NO_x peut causer des problèmes respiratoires et/ou des troubles rénaux.

Mesures d'urgence et de premiers soins

Yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon.

Fiche signalétique

Ingestion : Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Prodiger le traitement prévu dans un cas de méthémoglobinémie.

Inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Considérations Spéciales : Dans les cas d'une exposition aux vapeurs toxiques de NO_x , rétablir ou faciliter la respiration si nécessaire et consulter un médecin. Maintenir la victime en observation et noter l'apparition de symptômes tardifs d'une intoxication au NO_x dont un possible œdème pulmonaire.

SECTION VI - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions normales. Peut exploser lorsqu'exposé à une flamme, un choc supersonique ou à l'impact d'un projectile de grande énergie, surtout lorsque confiné ou lorsque la quantité est importante.

Conditions à éviter : Tenir loin de la chaleur, des flammes, des sources d'allumage et des chocs violents.

Matières à éviter (incompatibilité) : Liquides inflammables, solvants organiques et matières explosives, poudres métalliques et autres matières combustibles. Réducteurs, chlorures, phosphore et soufre. Corrosifs (bases et acides forts).

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NO_x), ammoniac (NH_3), acide nitrique (HNO_3).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION VII - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite : Protéger de toute source d'allumage. En cas de feu important ou d'incendie menaçant des conteneurs, évacuer la zone à au moins 762 mètres (2 500 pieds) en toutes directions. Lorsque cela est possible, obstruer les drains ou les barrages de rétention afin d'empêcher les matières liquides ou l'eau d'écoulement d'atteindre les égouts pluviaux ou les eaux de surface. Aviser les autorités conformément aux procédures en cas d'urgence. Ne faire intervenir que le personnel qui a reçu une formation adéquate pour les situations d'urgence. S'il n'y a pas de danger d'incendie et si le produit est intact et/ou non contaminé, remballer le produit dans l'emballage d'origine ou tout autre contenant propre approuvé par le DOT. S'assurer qu'un compte rendu complet du produit a été effectué et vérifié. Remplir les rapports applicables exigés selon les règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. L'entrée en contact avec de l'eau peut constituer un déversement à déclaration obligatoire.

Méthode d'évacuation des déchets : L'évacuation des déchets doit être conforme aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Le nitrate d'ammonium est utilisé comme fertilisant et, dans certains cas, les matières récupérées peuvent être réutilisées. Si un produit devient un déchet, il peut être visé par les règlements concernant les déchets dangereux tels que définis aux termes du *Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR, section 261*. Consulter les exigences en matière d'évacuation avec une personne bien au courant des lois environnementales applicables (RCRA) avant d'évacuer tout déchet explosif.

SECTION VIII - SPECIAL PROTECTION INFORMATION

Ventilation : Non requise pour manutention normale. Prévoir une ventilation adéquate afin de ne pas dépasser les limites prévues pour une exposition aux poussières, particulièrement dans les espaces clos.

Protection respiratoire : Porter un respirateur approuvé NIOSH lorsque la limite de tolérance pour les particules en suspension est dépassée. Consulter le document normatif de l'OSHA 1910.134 pour des renseignements supplémentaires concernant le choix et l'utilisation du respirateur.

Vêtements protecteurs : Porter des vêtements à manches longues et des gants protecteurs afin d'éviter les contacts fréquents et prolongés avec la peau.

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques est recommandé. Des bouteilles à laver les yeux doivent être disponibles lorsque le risque de contact oculaire est présent.

Autres précautions requises : Aucune.

Fiche signalétique

SECTION IX - PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec, ininflammable et éviter la contamination. La présence de gicleurs automatiques est favorable. Entreposer à l'écart des autres produits chimiques et matières combustibles. Consulter les codes des incendies et du bâtiment en vigueur.

Les conteneurs vides peuvent contenir des matières résiduelles et peuvent être dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ni exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, étincelles ou autres sources d'allumage avant d'avoir effectué une décontamination minutieuse des contenants. Il peut s'y développer des gaz nocifs pouvant causer des lésions ou la mort.

Autres précautions : Les drains du site d'entreposage doivent être obstrués afin d'éviter que les matières liquides n'y pénètrent dans les cas d'incendie.

SECTION X - INFORMATION SPÉCIALE

Catégories de risque de l'EPCRA Section 311/312

Aigu	Chronique	Feu	Pression	Réactif
X		X		

Les rapports prévus à la Section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et du CFR 40, section 372 peuvent être exigibles si l'état physique de ce produit est transformé en une solution aqueuse. Si une solution aqueuse de ce produit est fabriquée, traitée ou utilisée de quelque autre façon, la catégorie des composés de nitrate et la mention de l'ammoniaque à la liste prévue au règlement mentionné précédemment devront être révisées.

Légèrement toxique pour les organismes aquatiques, tel que définis par l'USEPA.

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou aucune de ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptés.